

Rapport de Monsieur Georges Poull sur le Grand Prix de l'Académie de Stanislas attribué à l'Association du Vieux Châtel



Comme le développe Walter Benjamin dans sa thèse sur le concept d'histoire : « Articuler le passé ne signifie pas le reconnaître tel qu'il a été, mais s'emparer d'un souvenir au moment où il brille d'un éclat de danger ». Cet éclat de danger apparut aux yeux de Jacques et Chantal Debry il y a désormais cinquante-quatre ans.

Entrepris pour faire face aux besoins de logements d'un secteur encore industrialisé, les travaux de construction de deux bâtiments HLM, venaient de mettre au jour à Châtel-sur-Moselle les vestiges d'une forteresse qu'en dépit de sa documentation, la déréliction et l'indifférence patrimoniale des années 1970 semblaient vouer à une disparition définitive.

Commandant le passage de la Moselle et la route de Bourgogne, Châtel joua en effet un rôle stratégique à partir de 1072. Possession des comtes de Vaudémont, le site passa par mariage en 1373 aux mains de la puissante famille comtoise des sires de Neufchâtel-Bourgogne. Ils transformèrent la place en une forteresse inexpugnable. Jointe au très haut rang des possesseurs, la dimension stratégique d'un site indispensable aux ducs de Bourgogne pour rejoindre les Pays-Bas explique aussi l'ampleur et la perfection de fortifications représentatives d'un des plus grands édifices de l'Europe médiévale. Devenu lorrain en 1554, l'insupportable défi qu'il symbolisa pour la France durant la guerre de Trente-Ans lui fut fatal. Tombé en 1670 après un long siège, il fut alors démantelé sur ordre de Louis XIV. Selon des estimations fiables de Jacques Debry, 130 000 tonnes de terres mortes en couvrent le reste des infrastructures.

Sur l'emplacement détruit de la porterie du Moyen Age, les chanoines de la Congrégation Notre-Dame édifièrent alors de 1670 à 1710 le couvent éponyme, dont la vocation scolaire, en dépit de l'expulsion des religieuses sous la Révolution, subsistera jusqu'à la dernière guerre. Il s'en fallut aussi de peu que l'urbanisme aberrant des années 1970 ne le remplaçât par des garages en tôle, et que le périmètre archéologique n'en fut à jamais stérilisé.

En dépit de sa longueur, ce rappel historique permet à tout le moins d'appréhender la perte irréparable qu'aurait constitué l'effacement archéologique définitif du monument dont décident alors de s'emparer à leur tour, Jacques et Chantal Debry, en créant en 1972 l'association du Vieux Châtel. La décision communale de renoncer à la poursuite du programme immobilier initialement prévu au profit implicite des activités de l'association demeurera le prologue de son ambition. Elle ouvrit la voie à la redécouverte d'un site qu'un travail conduit avec passion, méthode et rigueur, amena rapidement les autorités du ministère de la Culture à reconnaître par de premières mesures d'inscription à l'inventaire des monuments historiques dès 1977. L'adhésion de l'association à l'Union nationale REMPART dès 1973, avait en effet permis le développement rapide et fructueux de chantiers de jeunes bénévoles issus du monde entier.

Le dégagement de la salle des gardes, le nettoyage des fossés et la redécouverte de l'arsenal en furent les premiers témoignages. Suivra le sauvetage de l'ancien couvent Notre-Dame. Il deviendra, sous le nom de centre Guyot d'Avilley, ancien gouverneur du XV^e siècle, le siège de l'association, et un musée dépositaire du mobilier archéologique découvert au fil des

chantiers. Un ouvrage paru en juillet 2024 sous la plume du professeur Gérard Giuliano, d'Anne Lise Dabry et Cédric Moulis, céramologues, permet désormais de le documenter.

À la fin des années 1980, plus de vingt mille visiteurs annuels purent découvrir le site. La valeur pédagogique, dont ce chiffre témoigne, et l'intérêt historique et castellologique indiscutables de l'entreprise conduite depuis quinze années par l'association, permirent en 1988 le classement aux monuments historiques de la presque totalité de la forteresse ainsi que de la façade du Centre Guyot d'Avilley.

Il est impossible d'évoquer ici toutes les données du développement tous azimuts de l'association, tant en matière d'animation qu'en ce qui concerne les opérations de fouilles et de restauration de la forteresse. Grâce au classement et aux soutiens financiers de l'Etat et des partenaires publics que cette protection génère, de spectaculaires opérations pourront être conduites. Parmi ces partenaires, la Communauté d'agglomération d'Épinal va prendre une importance déterminante. La commune de Châtel qui a rejoint cette collectivité au 1^{er} janvier 2013 lui a ainsi transféré la propriété du site de la forteresse et du centre Guyot d'Avilley. Puis une convention tripartite a donné pour mission à l'association d'assurer l'accueil des visiteurs, l'organisation des activités culturelles et le petit entretien du site.

Michel Heinrich, président de la Communauté d'agglomération d'Épinal, perçoit vite l'incongruité de la place qu'occupent toujours les deux bâtiments HLM. Il s'engage à les éliminer du paysage. Il y a juste un an ce fut chose faite. Un programme de 2 600 000 € financé à 80 % par l'Etat et les collectivités devrait suivre, avec pour ambition d'atteindre une fréquentation annuelle de 30 000 visiteurs.

Depuis sa création, tant pour son action de sauvegarde que pour son action éducative, l'Association du Vieux Châtel a déjà fait l'objet de trois distinctions nationales. Si Jacques Debry n'en avait été membre associé, le grand prix de l'Académie de Stanislas aurait probablement déjà aussi pu distinguer ses mérites. Mais aujourd'hui, grâce à la ténacité et à la détermination de l'association, grâce à la promesse tenue par la Communauté d'agglomération d'Épinal, le rêve de Jacques et Chantal Debry vient de se réaliser. Qui plus est, sous l'égide de leur fils Gilles, qui poursuit leur œuvre à la tête de l'association. Si peu d'espérances archéologiques sont à attendre des terrains reconquis, l'ensemble du site de la forteresse est désormais unifié. C'était bien le moins, compte tenu de la vocation de l'Académie de Stanislas, d'en valoriser la signification et de souligner l'importance de cet aboutissement par l'attribution de son grand prix 2026.